

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

## DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION  
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)</b> <b>30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie</b> <b>Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39</b>
II. Numéro de l'enregistrement international: <b>1204161</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): <b>Bio-tec Biologische Naturverpackungen GmbH &amp; Co. KG</b>
IV. Reproduction de la marque:  
V. Protection pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii): <b>Cl. 16: "Matières plastiques pour le conditionnement (comprises dans cette classe), en particulier matériaux de conditionnement en matières plastiques biodégradables; films en matières plastiques pour l'emballage, en particulier films en matières plastiques biodégradables; matériaux de conditionnement contenant de l'amidon; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour le conditionnement; sacs-poubelles en matières plastiques."</b> <b>Cl. 17: "Matières plastiques mi-ouvrées, y compris matières plastiques biodégradables sous forme de granulés; matières plastiques extrudées destinées à la transformation; enveloppes et pochettes en caoutchouc pour l'emballage; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; films plastiques, autres que pour l'emballage."</b> <b>Cl. 20: "Récipients de conditionnement en matières plastiques, en particulier en matières plastiques biodégradables; récipients de conditionnement en matières plastiques pour produits alimentaires, en particulier en matières plastiques biodégradables; tubes en matières plastiques."</b>

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



**Directeur générale adjoint**

**Mme. Liubov Kiriy**

VII. Date: **16/11/2015**